

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 26 septembre 2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 25/09/2025

Contexte et constats

Publié sur 

SCEA DES BROSSES

Les Broses
CHEMERE
44320 Chaumes-En-Retz

Références : 2025-03066
Code AIOT : 0054400363

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 25/09/2025 dans l'établissement SCEA DES BROSSES implanté Les Broses CHEMERE 44320 Chaumes-en-Retz. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA DES BROSSES
- Les Broses CHEMERE 44320 Chaumes-en-Retz
- Code AIOT : 0054400363
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage porcin soumis à enregistrement.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾
2	Intégrations	Arrêté Ministériel du	Demande d'action corrective

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾
	paysagères et installations	27/12/2013, article 6	
4	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11	Demande d'action corrective
7	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Demande d'action corrective
8	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17	Demande d'action corrective
11	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	Demande d'action corrective

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1	Sans objet
3	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
5	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Sans objet
6	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Sans objet
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23	Sans objet
10	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37	Sans objet
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Quelques non-conformités mineures

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Effectifs conforme : - 100 truies - 10 cochettes - 580 porcs charcutiers - 586 post sevrage soit 1007 animaux équivalents
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Intégration dans le paysage et préservation de la biodiversité (haies, bosquets, talus ...) satisfaisantes. Tenue des abords des bâtiments : entretien de la végétation aux abords des bâtiments insuffisant. Présence de lierres sur les murs et d'une végétation arbustive aux pieds des murs. Tenue des abords du puits : présence de ronce autour du puits rendant l'accès impossible.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Procéder à l'entretien de la végétation aux abords des bâtiments et du puits.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 3 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Propreté des locaux satisfaisante. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs : réalisée par la société FARAGO
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Dimensionnement et étanchéité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents satisfaisant Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel Sécurité insuffisante de l'entrée d'air au sol protégée par une grille sous dimensionnée et posée sur des barres non fixées.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Sécuriser l'entrée d'air au sol avec une grille adaptée.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 5 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats :

<p>Lutte contre l'incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve incendie de 180 m3 - Extincteurs adaptés aux risques et Contrôle datant de juin 2024 - Affichage des consignes - Accès pour les véhicules du SDIS satisfaisant
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 6 : Dispositif de prévention des accidents

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Registre des risques</p>
<p>Constats :</p> <p>Contrôle des installations électriques réalisé le 30/04/24.</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 7 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Pollution</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.</p>
<p>Constats :</p> <p>Absence de dispositif de rétention des produits de nettoyage désinfection stockés dans l'entrée.</p>
<p>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</p> <p>Mettre en place un dispositif de rétention des produits de nettoyage désinfection stockés dans l'entrée.</p>
<p>Type de suites proposées : Avec suites</p>
<p>Proposition de suites : Demande d'action corrective</p>
<p>Proposition de délais : 2 mois</p>

N° 8 : Prélèvements et consommation d'eau

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Pollution</p>
<p>Prescription contrôlée :</p>

Gestion de l'eau
<p>Constats :</p> <p>Fuite d'eau sur le réseau des eaux de lavage. Puits : présence d'un compteur d'eau volumétrique et mais absence d'enregistrement mensuel des consommations.</p>
<p>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</p> <p>Réparer la fuite d'eau sur le réseau des eaux de lavage. Enregistrer mensuellement les consommations d'eau prélevées sur le forage.</p>
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Stockage des effluents</p>
<p>Constats :</p> <p>Stockage du lisier en préfosse et en fosse béton : absence d'écoulement dans le milieu naturel.</p>
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Plan d'épandage</p>
<p>Constats :</p> <p>Mise à jour du plan d'épandage en décembre 2022.</p>
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
--

Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période - stockage - équilibre de la fertilisation - plan de fumure et cahier d'enregistrement - couvertures végétales
Constats : Plan de fumure et cahier de fertilisation 2024 conformes : respect des doses prévisionnelles Absence d'analyse de sol.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Réaliser au minimum une analyse de sol par an pour l'ensemble des parcelles en culture.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective

N° 12 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) : plateforme bétonnée avec cloche et bac d'équarrissage. Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : présentation des bordereaux de suivi des déchets d'activités de soins. Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : présentation des bons ADIVALOR. Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
Type de suites proposées : Sans suite